

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Dominique Mer
Responsable communication
Tel. 03 25 92 33 98
06 83 85 28 64

dominique.mer@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Centre de stockage de l'Aube Exercice de sécurité portant sur la découverte d'un colis suspect

Lundi 16 décembre, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a réalisé un exercice de sécurité au Centre de stockage de l'Aube. Le scénario portait sur la découverte d'un colis suspect dans le bâtiment d'accueil du public.

Le 16 décembre, à 10h36, l'Andra a déclenché, pour exercice, son plan d'urgence interne au Centre de stockage de l'Aube. Le scénario était le suivant : un appel anonyme, reçu dans la matinée, annonce la présence d'un colis piégé au Bâtiment d'accueil du public. En conséquence, le bâtiment a été évacué et le plan d'urgence interne a été déclenché, suite à la découverte d'un colis suspect.

Un périmètre de sécurité a rapidement été mis en place.

La gendarmerie tout d'abord puis le service régional de déminage se sont déplacés sur le site.

Toujours selon le scénario, les démineurs ont confirmé la présence d'un colis piégé avant midi ; ils l'ont neutralisé puis évacué. Ils ont également contrôlé soigneusement tous les locaux du Bâtiment d'accueil du public qui se sont avérés sécurisés.

Le plan d'urgence interne a été levé à 13h10. L'Andra a ensuite engagé une séance d'échanges avec l'ensemble des intervenants, permettant d'établir un premier bilan de l'exercice.

En pratique

Le plan d'urgence interne (Pui) du Centre de stockage de l'Aube est déclenché dès lors qu'une situation incidentelle ou accidentelle nécessite l'intervention des secours extérieurs.

Chaque année, l'Andra réalise un exercice de mise en œuvre du Pui.